

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Rénovation de la cour maternelle du groupe scolaire Toulouse Lautrec- Avenant 2 au lot 1 VRD-Jeux-Mobilier urbain

N° : VA_DEC2020_280
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l' article R 2194-8 du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure avec la société France Environnement domiciliée à AVELIN (59710), l'avenant n°2 au lot 1 du marché de rénovation de la cour maternelle du groupe scolaire Toulouse Lautrec, afin de tenir compte de l'ajout de nouvelles prestations :

- Réalisation d'une tranchée largeur 0,50 profondeur max 1,50
- Fourniture et pose en tranchée ouverte d'un PVC CR8 diamètre 150
- Fourniture et pose d'un regard EP préfabriqué 40X40 avec rehausses
- Fourniture et pose d'un tampon hydraulique en fonte 250 verrouillable

Soit une plus-value de 826 € HT (huit cent vingt-six euros hors taxes). L'ensemble des avenants représentant une hausse de 10.80% du montant du marché.

Imputation comptable : 2313 213 2400

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 28 juillet 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-175957-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 29 juillet 2020